



## RIS spéciale « Changer de département » Rentrée 2019

**Mercredi 14 novembre de 9h à 12h**

**à l'Union départementale FO**

**13 rue de l'Académie – 13001 MARSEILLE (métro Noailles)**

### A l'ordre du jour

- Mode d'emploi des permutations informatisées
- Les participants
- Le calendrier des opérations
- Calcul du barème
- Les statistiques des permutations 2018
- Saisie des vœux
- Vœux liés au conjoint
- Les conseils du SNUDI FO
- Les cas particuliers
- La 2<sup>ème</sup> phase : ineat/exeat
- Questions et réponses
- Suivi de votre dossier par les délégués du personnel FO

### Alerte sur les nouveaux textes à paraître

La note de service mobilité organisant les permutations 2019 permettant aux enseignants du premier degré de changer de département pour la rentrée 2019 devrait être publiée le **jeudi 8 novembre 2018**.

La DGRH du Ministère a déjà réuni trois groupes de travail avec les organisations syndicales, dans le cadre de l'agenda social ministériel, concernant la future note de service fixant les règles du mouvement (intra et inter).

**Après l'évaluation PPCR et son arbitraire, le ministre entend poursuivre son offensive contre nos garanties statutaires avec la remise en cause du droit à mutation.**

Concernant les permutations informatisées, les représentants du Ministre ont dans un premier temps proposé :

- De limiter la bonification forfaitaire au titre de la situation de parent isolé à 4 points au lieu de 40 points
- De limiter la bonification exceptionnelle de 800 points aux collègues bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et de l'interdire aux collègues dont le conjoint serait reconnu BOE (travailleurs handicapés Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi) ainsi qu'aux collègues dont un enfant serait dans une situation médicale grave.

**La détermination des élus du SNUDI-FO à la CAPN à défendre les droits des personnels a contraint les représentants du Ministre à jeter leurs propositions à la poubelle.**

## Le SNUDI-FO 13 rappelle ses revendications :

- ▶ Le droit à mutation pour tous et donc le traitement des permutations en fonction des besoins des collègues et non des contraintes de l'administration ;
- ▶ La mutation de tous les collègues en rapprochement de conjoints dans les 4 ans maximum et, à court terme, la réduction de ce temps ;
- ▶ L'attribution des 800 points à tous les collègues détenteurs de la RQTH ainsi qu'aux collègues dont le conjoint possède la RQTH ou dont l'enfant est gravement malade

Pour toute question, pour être informé, pour vous accompagner dans l'élaboration de votre dossier et vous défendre, **contactez les élus du personnel du SNUDI-FO 13 à la CAPD :**

Franck NEFF – 07.62.54.13.13	Jean-Philippe BLONDEL – 06.81.60.64.35
Muriel LE CORRE – 06.27.02.14.16	Laurence ROUVIERE – 06.27.02.14.16
Sandra LOPEZ – 06.27.34.73.17	René SOUROUX – 06.58.62.18.06

## LES RÉUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

Chaque enseignant peut participer à des Réunions d'Information Syndicale (RIS) sur le temps de travail, à raison de 3 réunions par année scolaire (soit 9h dans l'année), dont une peut être prise sur le temps de classe (circulaire n°2014-120 du 16/09/14).

Les enseignants peuvent déduire ces 3 heures de leurs obligations de travail annualisées (48h de concertation en équipe, 18h d'animation/conférence pédagogique ou de formation m@gistère ou 6h de conseil d'école) programmées ce même jour ou à une autre date.

L'IEN ne peut pas vous les refuser sous prétexte que telle animation/conférence pédagogique ou telle réunion serait obligatoire ! Il suffit de le prévenir du choix de la concertation ou de l'animation pédagogique que vous remplacez par la RIS.

[Formulaire à adresser à votre IEN](#)

Les RIS sont ouvertes à tous (syndiqués et non syndiqués ou syndiqués ailleurs...)

***Un droit ne s'use que lorsque l'on ne s'en sert pas !***

## ELECTIONS PROFESSIONNELLES

*FO défend les intérêts moraux et les conditions de travail des salariés !*

*Dès à présent, j'ouvre mon espace électeur → [ICI](#)*

*Du 29 novembre au 6 décembre, je vote et je fais voter **FNEC FP FO***



**4 clics**  
pour vos revendications  
**4 clics**  
pour reconquérir vos droits



CTM / CTA / CAPA / CAPN : renforcer la représentativité de FO

**Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :**

**Pour cette nouvelle année scolaire, faites un choix utile et réfléchi :  
Syndiquez-vous au SNUDI FO 13 !**

*Pour une première adhésion, seuls les derniers mois restants sont à cotiser !*

**Forfait spécial « fin d'année 2018 » [>ICI<](#)**

